

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX REVENDEURS

STOOTS SAS

ARTICLE 1 - PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la société STOOTS SAS (ci-après la « STOOTS »), dont le siège social est situé 96, route de la Roche – 71170 COUBLANC, inscrite au registre du commerce de Macon sous le numéro RCS 841609324 (ci-après « STOOTS ») auprès de tout acheteur exclusivement professionnel (ci-après le « Client »), désirant acquérir les produits qu'elle propose à la vente sur le site www.stootsconcept.fr ci-après les « Produits ».

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, notices, barèmes et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas la société STOOTS.

Sauf convention spéciale constatée par écrit, les commandes adressées à STOOTS sont soumises aux présentes conditions générales de vente quelles que soient par ailleurs les clauses pouvant figurer sur les propres documents du client.

Par conséquent, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de STOOTS, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à STOOTS quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que STOOTS ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

ARTICLE 2 - COMMANDES

2.1. Prise de la commande

Aucune commande ne sera prise en considération si elle ne fait pas l'objet d'un devis dûment signé et tamponné par le client avec la mention « bon pour accord ». En cas de commande téléphonique, celle-ci n'est considérée comme définitive qu'après confirmation de commande par écrit de la part de l'acheteur. Les renseignements portés sur le devis accepté engage la responsabilité de l'acheteur.

Toute confirmation de commande de la part de STOOTS doit être vérifiée sous 24h et la non-conformité doit être signalée immédiatement par écrit. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de STOOTS.

2.2. Modification de commande

Toute modification ne peut être prise en considération qu'avec l'accord écrit de STOOTS. Les commandes engagées en production ne pourront être annulées.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par STOOTS constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

En tout état de cause, STOOTS se réserve le droit de refuser toute Commande ou toute livraison en cas de litige existant avec le Client. La responsabilité de STOOTS ne pourra alors être engagée.

Toute annulation d'une vente ferme (confirmation non contestée) devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de STOOTS. Dans tous les cas, le prix de vente reste dû en totalité.

ARTICLE 3- DISPONIBILITE DES PRODUITS

En cas d'indisponibilité du Produit après passation de la commande par le Client, STOOTS s'engage à l'en informer par courrier électronique dans les huit (8) jours à compter de la date de la commande et à indiquer au Client le délai d'attente pour la réception du Produit.

En cas d'indisponibilité partielle des produits, STOOTS pourra être amené à scinder la commande. Ainsi les produits disponibles pourront être envoyés puis les autres produits le seront lorsqu'ils seront disponibles.

ARTICLE 4 - LIVRAISON

4.1. Les Produits sont livrés selon l'Incoterm DAP (ICC 2020) au lieu de livraison indiqué sur la commande. STOOTS s'occupe donc des formalités douanières à l'export, et le Client est en charge des formalités douanières d'importation et du paiement des droits et taxes en raison de l'importation.

La livraison est franco de port pour toute commande supérieure à 400 EUR net hors taxes et pour une livraison en France Métropolitaine. Dans le cas d'une commande inférieure à 400 EUR net hors taxes et/ou d'une livraison en dehors de la France Métropolitaine, un forfait de livraison sera appliqué selon la commande et le pays de destination. STOOTS propose de livrer les Produits dans le monde entier par La Poste en Colissimo, selon les conditions de livraison mentionnées sur le Site.

4.2. STOOTS s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés dans le délai prévu à la commande.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois.

Les délais de livraison des Produits ne sont donnés qu'à titre indicatif. Par conséquent, tout dépassement éventuel des délais ne pourra donner lieu à aucune réclamation par le Client. En particulier, les Produits sont acheminés par les services postaux habituels ou par transporteur. STOOTS ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de délai de livraison excédent le délai indicatif de livraison du fait des services postaux ou des moyens de transport.

4.3. Dans tous les cas, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toute contestation du Client sur les vices apparents devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard dans trois (3) jours de la réception des Produits, accompagné de tous les justificatifs du vice. A défaut de réclamation confirmée dans ce délai par lettre recommandée avec avis de réception, aucune réclamation pour vice apparent ne sera acceptée par STOOTS.

4.4. Cas particulier des Produits livrés en dehors de l'Union Européenne
Dans ce cas, les Produits seront facturés en Euros hors taxe. Les formalités d'importation, les droits de douane et les taxes éventuelles, liés à la livraison d'un Produit en dehors de l'Union Européenne, sont à la charge de STOOTS. STOOTS n'est pas tenu de vérifier et d'informer le Client des droits de douane et taxes applicables ni des lois et réglementations du pays où sont livrés les Produits.

ARTICLE 5 - PRIX

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Les tarifs sont modifiables sans préavis. Les prix s'entendent en euros, nets, hors taxes, emballage compris et frais de port inclus selon les dispositions prévues au paragraphe « frais de transport ». Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acheteur.

Les remises sont accordées directement au cas par cas avec la société STOOTS.

ARTICLE 6 – PAIEMENT DU PRIX

6.1. Les factures sont adressées aux clients au départ des marchandises et sont payables à STOOTS. Un paiement comptant de la totalité de la commande sera demandé à la première commande.

Modes de règlements acceptés :

- Virement comptant à la première commande
- Virement 30 jours fin de mois à date de facture

6.2. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard correspondant au triple du taux d'intérêt légal et rendra exigible le paiement d'une indemnité de 40€ au titre des frais de recouvrement. Ces intérêts seront dus jusqu'au jour du règlement de la somme exigible, intérêts compris.

En cas de défaut de paiement huit jours après la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX REVENDEURS

STOOTS SAS

d'huissier restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble STOOTS qui pourra demander, en référé, la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échoué ou non. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si STOOTS n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

Outre le paiement des intérêts légaux et des frais judiciaires, le client sera redevable, après mise en demeure préalable, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de STOOTS

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues y compris les honoraires d'officiers ministériels.

ARTICLE 7 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Au vu de la qualité de professionnel du Client et des conditions de vente des Produits, le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation.

ARTICLE 8 - RESERVE DE PROPRIETE

NONOBTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS DE STOOTS, AU PROFIT DU CLIENT, NE SERA RÉALISÉ QU'APRÈS COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR CE DERNIER.

L'acheteur est responsable des marchandises vendues avec clause de réserve de propriété à compter de leur livraison. En cas de défaut de paiement par l'acheteur de tout ou partie du prix de la commande, STOOTS pourra reprendre possession des produits livrés. Cette reprise de possession n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires que STOOTS pourra exercer.

Le Client devra veiller à ce que l'identification des Produits soit toujours possible après leur livraison. En cas d'identification impossible, le Client admet que STOOTS puisse revendiquer une même quantité de Produits de même nature.

ARTICLE 9 – CONDITIONS D'UTILISATION - SECURITE

Les Produits doivent être utilisés, nettoyés, entretenus et remplacés selon les strictes modalités figurant dans les normes et/ou notices qui leur sont applicables tel que jointes à la fiche descriptive des Produits disponibles sur le Site et décrites dans la notice accompagnant les Produits lors de leur livraison, que le Client déclare parfaitement connaître. Il appartient au Client de respecter strictement les conditions d'utilisation, de nettoyage, d'entretien et de remplacement des Produits. D'une manière générale, il est de la responsabilité exclusive du Client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des Produits afin de s'assurer de leur conformité aux normes et/ou notices qui leur sont applicables.

Le non-respect par le Client des dites conditions exonère STOOTS de toute responsabilité, notamment en cas d'inefficacité démontrée.

ARTICLE 10 - GARANTIE - RESPONSABILITE

10.1. Il appartient au Client de choisir des Produits correspondant à ses besoins ou à ceux de ses propres clients, et de veiller à ce que les caractéristiques des Produits commandés correspondent en tout point à ses attentes. Le Client est ainsi réputé connaître parfaitement les Produits qu'il acquiert et reconnaît qu'il a pu se procurer les renseignements relatifs à ceux commandés.

10.2. Garantie

La Garantie de chaque Produit est indiquée sur la notice d'utilisation du Produit, jointe à chaque Produit et disponible sur le Site. Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie, le Client doit aviser STOOTS sans délai et par écrit, via l'adresse mail suivante : boutique@stootsconcept.fr des vices qu'il impute aux Produits et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner à STOOTS toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et lui adresser tout élément justificatif demandé par STOOTS (photos, etc.).

Les Produits non-conformes renvoyés à STOOTS avec port à la charge du Client seront remis en conformité ou remplacés et seront réexpédiés à la charge de STOOTS chez le Client. Le retour d'un Produit ne sera accepté que s'il possède une autorisation écrite et obtenue avant l'expédition par STOOTS.

STOOTS se réserve le droit de facturer ses frais courants si l'inspection des Produits ne révèle pas de vice conformément aux conditions de ladite garantie ou que leur défektivité n'entre pas dans le champ de la garantie.

Dans tous les cas, la garantie ne s'applique pas dans les conditions suivantes :

- défaut et/ou vice causé par l'usure normale des Produits,
- utilisation des Produits non-conforme aux conditions d'utilisation figurant dans la documentation technique, à toutes prescriptions de STOOTS ou à tous usages, lois et règlements en vigueur,
- défaut dans l'entretien ou le nettoyage des Produits.

10.3. Responsabilité

10.3.1. STOOTS N'ASSUME AUCUNE AUTRE OBLIGATION DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE CELLE STIPULÉE AU PRESENT ARTICLE. En cas de doute sur l'interprétation d'une clause ou en l'absence de mention permettant de déterminer précisément l'étendue des obligations de STOOTS, le Client reconnaît que les obligations de STOOTS s'entendent comme des obligations de moyen.

10.3.2. STOOTS ne peut en aucun cas voire sa responsabilité engagée à l'égard du Client lorsque les Produits livrés sont conformes à ceux commandés. Dans tous les cas, STOOTS ne saurait en aucun cas être tenue responsable tant à l'égard du Client qu'à l'égard d'un tiers, de tout dommage indirect, notamment perte d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, résultant de la détention ou de l'utilisation des Produits.

EN TOUTES HYPOTHESES, SOUS RESERVE DU CAS D'UNE FAUTE DOLOSIVE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE STOOTS NE POURRA EXCEDER LE MONTANT PAYE PAR LE CLIENT EN CONTREPARTIE DE SES OBLIGATIONS. STOOTS pourra toujours faire obstacle à une action en responsabilité par une mise en conformité ou par le remplacement du Produit non conforme.

10.3.3. Toute mise en œuvre par le Client de la responsabilité de STOOTS devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec AR adressée au plus tard dans l'année de l'inexécution prétendue. Cette contestation devra être motivée précisément. Le défaut de procéder ainsi vaut renonciation de la part du Client à invoquer la responsabilité de STOOTS.

10.4. Les Produits disponibles sur le Site sont conformes à la réglementation et aux normes françaises en vigueur, conformément aux fiches techniques et/ou de sécurité de chaque Produit, disponibles sur le Site et/ou jointes à la livraison. Toute revente des Produits par le Client hors du territoire français, intervient aux seuls risques et périls du Client s'agissant notamment des normes d'exportation, de la réglementation douanière et de toute réglementation applicable au pays du lieu de destination des Produits.

ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu ainsi que l'arborescence, l'identité visuelle et graphique, l'ergonomie ainsi que le design du Site et les signes distinctifs attachés aux Produits sont la seule et unique propriété de STOOTS, et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX REVENDEURS STOOTS SAS

strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Dans un premier temps, les cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil suspendront les obligations des parties. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du contrat. Si les cas de force majeure ou cas fortuit ont une durée d'existence supérieure à 60 jours, le contrat pourra être résilié sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité de part et d'autre.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de Cassation, le fait du prince, les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations et les attentats, les épidémies, la chaleur, humidité ou le froid excessif.

ARTICLE 13 - RESOLUTION

13.1. STOOTS a le droit de résoudre le contrat sans préavis, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations par le Client, notamment son obligation de paiement, le respect des droits de propriété intellectuelle de STOOTS et plus généralement, l'exécution loyale du contrat, quinze (15) jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse et contenant déclaration par STOOTS de son intention d'user du bénéfice de la présente clause, sans préjudice de la réparation de tous dommages directs et indirects que pourrait lui causer cette résiliation ;
- en cas de force majeure, ou d'évènements assimilés conformément à l'article 13 ci-dessus.

Dans le cas où, du fait de la nature de l'obligation inexécutée, il n'est pas possible pour la partie défaillante d'y remédier (exemple : manquement à une obligation de ne pas faire), le contrat pourra être résilié de plein droit sans mise en demeure préalable.

13.2. En cas de résolution du contrat, STOOTS sera libérée de son obligation de livrer. Elle restituera les sommes éventuellement versées par le Client au titre des commandes non encore exécutées, sauf lorsque la résolution est motivée par une faute du Client. STOOTS ne devra aucun dédommagement au Client.

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

TOUT DIFFÉREND RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS VISÉES PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SERA SOUMIS À LA SEULE COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON. Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales ainsi que toutes les opérations de vente qui y sont visées sont soumises au droit français.

ARTICLE 15 – PREUVE

En cas de litige, les parties acceptent de considérer l'e-mail comme un écrit original valant preuve parfaite et renoncent à contester ce moyen de preuve, sauf à discuter son authenticité.

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :